Ville de **Pirae**
TAHITI
POLYNÉSIE FRANÇAISE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 076 / 2019 DU 24 OCTOBRE 2019

Approuvant la convention constitutive d'un groupement de commandes avec la ville de Papeete pour la réalisation d'une étude de définition de politiques cyclables à Pirae et autorisant le maire à la signer

Séance du 24.10.2019
Sous la présidence de Monsieur Edouard FRITCH, Maire de Pirae
Secrétaire de séance : Madame Lorraine HUNTER, 5ème adjoint au maire et Madame Eliane LECHENE, 7ème adjoint au maire

Convocation le	**18/10/2019**	**Date d'affichage de la convocation**	**18/10/2019**
Date d'affichage du C.R.	29 OCT. 2019	**Date d'affichage de la délibération**	30 OCT. 2019
Transmission IDV	30 OCT. 2019	**Rendu exécutoire après publication**	30 OCT. 2019

ONT VOTES	**POUR**	**CONTRE**	**ABSTENTION**
	29	**00**	**00**
La délibération est adoptée à l'unanimité			

Nbre	Nom et Prénom	Présent	Absent	Procuration
1	FRITCH Edouard	x		
2	LICHTLE Yvette		x	TIXIER POMARE Yvannah
3	TEMARII Abel		x	CHICOU Jean
4	MAO Marie-Madeleine	x		
5	ATEM Félix	x		
6	HUNTER Lorraine	x		
7	TAURAA Heimana	x		
8	LECHENE Eliane	x		
9	RAFFIN Yvonnick	x		
10	TIXIER POMARE Yvannah	x		
11	CHICOU Jean	x		
12	MACE Miriama		x	TAURAATUA Christophe
13	PAQUIER Jean Claude		x	
14	RAUFEA Doris		x	SVARC Maire
15	MAKE Léon	x		
16	SVARC Maire	x		
17	TAURAATUA Christophe	x		
18	MOO SUNG Samuel	x		
19	TERE Maono		x	TEHOIRI Rosana
20	TEAO Krys	x		
21	URAHUTIA Riveta		x	TAURAA Heimana
22	PARAUE Milton	x		
23	TEPU Taiana	x		
24	FOLIAKI Turere		x	HUNTER Lorraine
25	TEHOIRI Rosana	x		
26	MOU KAM TSE Kapo		x	LECHENE Eliane
27	WONG Keehi		x	
28	TETOOFA Raiarii		x	TEAO Krys
29	PARO Irvine		x	
30	VERNAUDON Béatrice		x	BAMBRIDGE Maiana
31	BAMBRIDGE Maiana	x		
32	TETUAETARA Théodore		x	
33	HAREHOE Thilda	x		
	Elus en exercice : 33	**19**	**14**	**10**

DELIBERATION N° 076 /2019 DU 24 OCTOBRE 2019

Approuvant la convention constitutive d'un groupement de commandes avec la ville de Papeete pour la réalisation d'une étude de définition de politiques cyclables à Pirae et autorisant le maire à la signer

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

VU La loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

VU L'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;

VU L'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par les lois n°2007-1720 du 7 décembre 2007 et n°2007-1787 du 20 décembre 2007 ;

VU Le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

VU Le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française ;

VU Les articles LP 224-3, LP 224-4 et LP 224-5 du Code Polynésien des marchés publics concernant les groupements de commandes ;

VU L'accord-cadre pluriannuel Polynésie française / ADEME 2012-2013 pour l'accompagnement de la politique énergétique ;

VU La délibération n° 02/2019 du 22 janvier 2019 approuvant la réalisation d'une étude de schéma directeur pour la définition d'une politique cyclable à Pirae et son plan de financement ;

VU Le courrier n°ADEME/74993/DIP du 16 septembre 2019 donnant accord de financement pour l'opération « Etude de définition d'une politique cyclable à Pirae » dans le cadre de l'Appel à projets ADEME « Vélo & Territoires » ;

VU Les explications fournies par Monsieur Edouard FRITCH, Maire ;

Exposé des motifs :

Suite à l'accord de l'ADEME pour un accompagnement technique et financier des communes de Papeete et Pirae pour la réalisation d'études de définition de politiques cyclables et compte tenu du besoin de développement de ces deux territoires limitrophes, les deux communes de Papeete et Pirae ont décidé de mutualiser leurs moyens pour réaliser cette étude.

Ainsi, une convention de groupement de commandes a été établie d'un commun accord entre les deux collectivités afin de coordonner et de regrouper la commande, cela afin de réaliser des économies d'échelle d'une part et de favoriser la concertation entre les collectivités publiques pour coordonner leurs actions d'autre part.

Après en avoir délibéré en sa séance du 24.10.2019 ;

ADOPTE :

Article 1 : Le projet de convention de groupement de commande avec la ville de Papeete pour la réalisation d'une étude de définition de politiques cyclables à Pirae est approuvé.

Article 2 : Le maire, ou son représentant, est autorisé à signer ladite convention, annexée à la présente délibération.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa date de publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application « Télérecours Citoyens » accessible depuis le site www.telerecours.fr.

Article 4 : Le Directeur général des services et le Chef du cadre de Vie et le bureau Environnement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Le Maire,

MAIRIE DE PIRAE
République Française
LE MAIRE

Edouard FRITCH

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations

Le Maire,

Pour le Maire empêché
Le 2ème Adjoint,

M. Abel TEMARII

MAIRIE DE PIRAE
TAHITI - Polynésie Française
République Française

Edouard FRITCH

Marania TINORUA

De: actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr
Envoyé: mercredi 30 octobre 2019 10:51
À: s2low@s2low.org; Marania TINORUA; backups2low@adullact.org
Objet: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--SPREF9872-200013746-20191030-13301.xml; 987-200013746-20191024-DELIB_76_2019-DE-1-2_13393.xml

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Accusé de réception

Acte reçu par: Polynésie Française - SAIDV-Subdivision administrative des îles du Vent _ Arr n°2
Nature transaction: AR de transmission d'acte
Date d'émission de l'accusé de réception: 2019-10-30(GMT+1)
Nombre de pièces jointes: 2
Nom émetteur: COMMUNE DE PIRAE
N° de SIREN: 200013746
Numéro Acte de la collectivité locale: DELIB_76_2019
Objet acte: Approuvant la convention constitutive d'un groupement de commandes avec la ville de Papeete pour la réalisation d'une étude de définition de politiques cyclables à Pirae et autorisant le maire à la signer.
Nature de l'acte: Délibérations
Matière: 1.4-Autres types de contrats
Identifiant Acte: 987-200013746-20191024-DELIB_76_2019-DE